Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260923-2026_058-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 21
Pouvoirs : -
Votants : 21

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-058

PRESENTS : M. BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, LE PENUIZIC Jean-Marc, DELAUNAY Gwénola, RICHARD Yvon, PERION Erwan, RYO Audrey, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan
ABSENTS : RYO Nathalie, TRICHEREAU Benoit

SECRETAIRE : PROVOST Odile

Objet : Finances - Rapport n°3 – Décision modificative n°1

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 23 septembre 2026

Monsieur le Maire indique que le budget doit être modifié pour intégrer à l'inventaire les frais d'insertion et d'études de travaux finalisés. Cette opération constitue une opération d'ordre patrimoniale, sans mouvement de trésorerie.

Aussi, il y a lieu de procéder à une modification du budget primitif communal comme ci-dessous :

En dépenses d'investissement :
- Chapitre 041 compte 2151 : + 4 692.25 €

En recettes d'investissement :
- Chapitre 041 compte 2031 : + 4 692.25 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal délibère par 21 voix pour **ADOPTER** la décision modificative n° 1 des crédits.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE (Morbihan)